



Parti socialiste
du Valais romand

le peuple.VS



Numéro 179

Vendredi 22 octobre 2021

Trop riches

Les résultats de la votation concernant l'initiative dite «99%» ont quelque chose de mystérieux.

En parlant avec les Gens, on constate que la plupart des personnes estiment que notre pays favorise largement les mieux nantis en termes de fiscalité. Et que parallèlement, le produit du travail leur semble (trop) lourdement taxé.



L'initiative 99% proposait de taxer les revenus du capital, c'est-à-dire l'argent gagné non pas grâce au labeur des uns et des autres, mais grâce à des placements, des montages financiers qui permettent à quelques favorisés de spéculer, et d'encaisser des dividendes sans jamais s'éreinter à la tâche.

On a réussi à faire croire aux électrices et aux électeurs que la classe moyenne allait en payer le prix. Les adversaires ont joué sur la confiance que leur accorde une partie de la population, celle qui vit bien sans pour autant faire partie des nantis. Celle

qui retrouve ses manches et qui payée par ses efforts, parvient peut-être à vivre confortablement, acheter une maison, profiter de belles vacances, etc...

C'est alors qu'on se demande... Y a-t-il en Suisse trop de «riches»? Pas des millionnaires ou plus encore, mais des ménages qui peuvent compter sur une épargne confortable, n'ont pas trop à se soucier des lendemains? Cette catégorie de personnes a-t-elle réellement l'impression qu'on voulait la faire passer à la caisse? Se sent-elle menacée par les propositions de la Gauche?

Comment expliquer à cette classe moyenne qu'en taxant les 1%, elle ne risque pas d'être mise à contribution, et qu'elle permettrait au contraire aux plus défavorisés de respirer (enfin) un peu mieux?

Cette catégorie apparemment majoritaire en Suisse, pays riche s'il en est, ne subit-elle pas le syndrome de la cigale, n'osant plus chanter de peur de perdre le petit pactole qu'elle a caché sous son matelas pour les temps plus difficiles?

Les Suissesses et les Suisses, du moins la majorité d'entre eux, sont-ils/elles tout simplement trop riches pour admettre que la solidarité est une valeur indispensable au bien être de toutes et de tous?

Barbara Lanthemann,
rédactrice en cheffe



2

Le mot du Président :
Plaidoyer pour la majorité silencieuse

4

Votations fédérales :
- Modification de la loi Covid-19
- Initiative sur la justice

10

La Voix des partisanes :
Conjuguer vie familiale et vie professionnelle en 2021 !

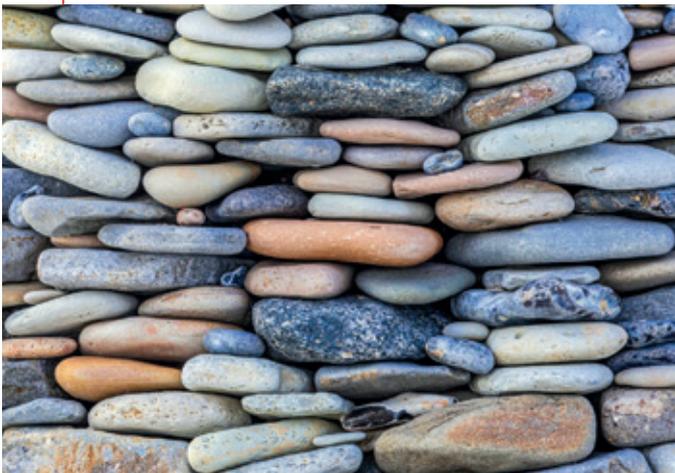


Plaidoyer pour la majorité silencieuse

Je ne me réjouis pas de devoir sortir mon certificat COVID-19 au restaurant. Les piqûres ne me divertissent pas (d'insectes comme de seringues, d'ailleurs). Tout comme l'idée de se faire fouiller la cavité nasale pour déterminer si je suis infecté ou non par un virus.

Depuis des mois maintenant, le monde semble se diviser en deux catégories. D'un côté, il y aurait celles et ceux qui pensent que nous sommes manipulé-e-s, que l'on nous ment, que toute cette histoire n'est qu'une vaste supercherie, un complot. À grand coups d'études trouvées sur internet ou de cloches qui résonnent au rythme des manifestations, ils crient à l'attaque contre nos libertés, au musèlement et au contrôle du peuple par les politiques et les élites de ce monde.

De l'autre côté, il y aurait une autre moitié de la population, qui suivrait aveuglément tout ce qu'on lui propose, refusant toute forme d'esprit critique, buvant les paroles des autorités. Elle accepterait docilement de peu à peu détruire nos acquis ci-viques en adhérant à tout ce qu'on lui sert.



La première accuse la seconde d'entraîner notre société à sa perte avec force de comparaisons extrêmement douteuses et choquantes avec les périodes les plus sombres de l'histoire.

Je crois que cette division est mauvaise et, surtout, fantasmée. Je crois qu'il existe une majorité derrière tout ça. Une majorité qui, comme moi, ne prend pas plaisir à voir toutes les mesures mises en place, ne souhaite pas d'un certificat toute sa vie, mais souhaite surtout et plus que jamais un retour rapide à la normale. Cette majorité a conscience du besoin, inhabituel, extraordinaire, de mesures concrètes pour faire face à la pandémie que nous traversons. Personne ne peut se réjouir d'une pandémie. Personne ne peut se réjouir de restrictions ou de fermetures pour les lieux culturels, de loisirs, de sport, ou pour l'organisation d'événements.

Personne n'aime la sensation procurée par une piqûre. Mais il y a fort à parier que bien plus de monde serait en colère s'il n'y avait encore aucun vaccin face au coronavirus (posez-vous sincèrement la question : que seriez-vous en train de penser dans un tel cas ?).

Personne ne peut se réjouir d'une pandémie. Personne ne peut se réjouir de restrictions ou de fermetures pour les lieux culturels, de loisirs, de sport, ou pour l'organisation d'événements.

Certains combats doivent être menés. La toute-puissance des entreprises pharmaceutiques et l'hypocrisie de la situation actuelle, qui leur permet de faire du chiffre grâce à des vaccins développés en partie grâce à des fonds publics, doit être combattue. L'accès à la formation, à la culture, au sport, doit être renforcé. La protection et l'amélioration des conditions de travail doit constamment être à l'agenda politique de notre parti.

Accepter de vivre quelques temps avec des mesures sanitaires et des campagnes de vaccination ne signifie en aucun cas tirer un trait sur ces combats. Bien au contraire : ce n'est qu'en sortant de la pandémie que nous pourrions continuer de faire avancer ces thèmes, et faire pression sur celles et ceux qui, en crise comme en temps normal, exploitent le monde pour leur profit.

Dans une situation aussi particulière que celle que nous traversons depuis bientôt deux ans, il est normal d'avoir des doutes. Il est normal d'hésiter, de revenir sur certaines décisions au fur et à mesure que l'on apprend, d'admettre certaines erreurs, que l'on soit « simple citoyen·ne » ou « décideur·euse politique ». Mais il devrait également être normal d'accepter certains états de fait, de donner sa confiance, même provisoire, à celles et ceux qui sont au front depuis le début, et de restreindre quelque peu, provisoirement, certaines de nos libertés pour que l'on puisse toutes et tous les retrouver entièrement prochainement. Finalement, n'est-ce pas là l'essence même de la solidarité ?

Clément Borgeaud,
président PSVr

Pour un Valais sans grands prédateurs

**La question posée : « Acceptez-vous l'initiative populaire pour un canton du Valais sans grands prédateurs, telle qu'adoptée par le Grand Conseil le 15 octobre 2020 ? »
Un petit coup d'œil au titre suffit à renseigner la volonté des auteurs de ce texte.
Sans commentaires !**



Le texte faisant foi pour cette initiative avait été rédigé en allemand. La traduction française présentée au départ était tout à fait inadmissible. On avait omis de préciser, dans l'article 14 a : « L'État édicte des prescriptions (*relatives à la protection*) contre les grands prédateurs... »

Il a fallu que je signale cette omission qui changeait tout de même le sens de cette phrase pour une correction indispensable... Au moment de la question posée au Conseil d'État, un grand silence s'est installé, personne ne savait quoi et comment, et puis haussement des épaules... Sidérant ! Et c'est avec cette erreur monumentale que de nombreuses personnes ont signé l'initiative en français !

Nouvel article proposé dans la Constitution cantonale :

Art. 14a : « L'État édicte des prescriptions **relatives à la protection** contre les grands prédateurs ainsi qu'à la limitation et à la régulation de leur effectif. La promotion de la population des grands prédateurs est interdite. »

Aujourd'hui encore, le titre de l'initiative est contraire au droit fédéral et induit l'électeur en erreur sur son contenu réel. - L'initiative est une publicité néfaste et coûteuse au Valais ; elle nuit à l'image de notre canton.

Le Conseil d'État l'admet lui-même dans sa communication. « A l'heure actuelle, l'acceptation de l'initiative populaire « Pour un canton du Valais sans grands prédateurs » ne changerait pas

grand-chose à la situation d'aujourd'hui puisque les exigences de l'initiative sont déjà largement appliquées. »

Les opposants au texte le soulignent à juste titre. « La marge de manœuvre du canton réside dans la protection des troupeaux et non dans une gestion des prédateurs propre au canton du Valais. Cette initiative n'apporte aucune solution concrète à la protection des troupeaux, au contraire ».



Protéger les troupeaux et accompagner les éleveurs doit pourtant exiger une intervention politique forte, une volonté d'agir, d'anticiper, de prévoir, plutôt que promouvoir des prescriptions tardives. Le Groupe PS avait du reste déposé un postulat dans ce sens, accepté par le Parlement !

Il faut encore relever que le texte ne concerne pas que le loup, on parle de grands prédateurs parmi lesquels le lynx, l'ours et le chacal doré. A ce titre, l'ours et le chacal doré ne figurent pas actuellement parmi les espèces de grands prédateurs régulables... Là encore, on vise à côté...

Prévenir plutôt que réagir. C'est là le rôle des politiques. Encore faut-il le vouloir !

Cette initiative cantonale doit être refusée sans la moindre hésitation.

Barbara Lanthemann

Votation cantonale du 28.11.2021





Modification de la loi Covid-19

Depuis bientôt deux ans, la population mondiale subit de plein fouet la pandémie de Covid-19. Dès 2020, les Gouvernements de tous les pays ont dû prendre, rapidement, des mesures d'une portée considérable pour protéger la population, les entreprises, les travailleuses et les travailleurs.

La Suisse est probablement l'un des seuls pays au monde où le peuple est appelé à voter sur certaines mesures prises par son Gouvernement et son Parlement. Il est ainsi essentiel de bien comprendre sur quoi exactement nous voterons le 28 novembre prochain.



Depuis le début de la crise, la plupart des mesures qui, d'un point de vue épidémiologique, se justifiaient pour endiguer la propagation du coronavirus, se basent sur la loi sur les épidémies. Cette loi et les mesures liées ne sont pas à l'ordre du jour des prochaines votations. Nous ne voterons donc pas sur la capacité du Conseil fédéral à, par exemple, décider des fermetures d'établissements publics, des interdictions ou limitations de manifestations et d'événements publics, du port obligatoire du masque ou des règles d'isolement social.

Pour répondre notamment aux conséquences financières des mesures précitées, le Parlement a adopté la loi Covid-19 en septembre 2020. Cette loi a ensuite été modifiée et complétée plusieurs fois en réponse à l'évolution de la crise. Le 28 novembre prochain, nous voterons uniquement sur les modifications apportées à la loi Covid-19 en mars 2021.

Parmi ces modifications, des aides financières supplémentaires sont proposées aux personnes, institutions et entreprises n'ayant pas pu être soutenues jusque-là ou pas suffisamment. Si ces mesures ne sont pas contestées par le référendum, elles sont en revanche absolument nécessaires et tomberaient en cas de refus dans les urnes.

Nous nous prononcerons également sur la base légale qui a permis l'instauration du certificat COVID. Ce dernier a permis à de nombreuses personnes

de retrouver une vie sociale aussi normale que possible. Il est par exemple à nouveau possible d'organiser des foires populaires ou des festivals de musiques, de se rendre au restaurant, de visiter des musées ou d'assister au match de foot de son équipe préférée. C'est un outil efficace et disponible à toutes et tous, permettant de limiter les rencontres aux personnes qui ne sont pas contagieuses ou ont très peu de risques de l'être. Les opposants argumentent que le certificat COVID «divise la société en deux classes». Mais quelle est concrètement l'alternative au certificat en cas d'évolution de la pandémie? Le Conseil fédéral serait une nouvelle fois forcé d'ordonner des fermetures et des limitations qui impacteraient les libertés de l'intégralité de la population. Si en terme sanitaire, le certificat est effectivement moins efficace que les fermetures, c'est surtout une restriction des libertés beaucoup moins forte, et avec des effets négatifs moindres pour l'économie et la société.

Durant combien de temps les patrons de cafés et de restaurants pourront-ils encore payer leur loyer en cas de nouvelle fermeture? Souhaitons-nous encore imposer les RHT et des diminutions de salaire aux travailleuses et travailleurs? Voulons-nous à nouveau empêcher les acteurs culturels de travailler? ... Cela n'est tout simplement plus acceptable depuis qu'il est possible d'utiliser le certificat Covid!

Pour toutes ces raisons, il est déterminant d'accepter la modification de la loi Covid-19, lors des votations du 28 novembre prochain!

Emmanuel Amos, conseiller national



Initiative sur la justice: non à une idée trompeuse

Le 28 novembre prochain, le peuple suisse est amené à se prononcer sur une initiative demandant que les juges fédéraux soient à l'avenir désignés par tirage au sort. Avant de s'intéresser aux raisons qui poussent le Parti socialiste du Valais romand à s'opposer à cette initiative, il convient de poser le contexte.

L'instigateur du texte, Adrian Gasser, est un multimillionnaire suisse alémanique. Il souhaiterait dépolitiser la justice fédérale, estimant que les juges fédéraux sont déconnectés de la réalité du quotidien de la population. Si cet argument peut être pertinent, il étonne lorsqu'il est brandi par un riche industriel.



Les initiants proposent donc que les juges des tribunaux fédéraux soient désignés par tirage au sort. Mais tout citoyen ne serait pas éligible. En effet, ce jeu de hasard sera organisé de manière à ce que les langues officielles soient équitablement représentées et les candidats devront répondre à certaines qualifications professionnelles et personnelles. Les « heureux élus » seront nommés pour une durée indéterminée et leur fonction prendra fin au plus tard 5 ans après qu'ils aient atteint l'âge ordinaire de la retraite. Un mécanisme de révocation est également prévu afin de pouvoir destituer un juge fédéral, s'il devenait incapable d'exercer durablement ou qu'il aurait violé gravement ses devoirs.

Actuellement, le Parlement fédéral élit les juges fédéraux chaque six ans. Leur mandat est renouvelable jusqu'à l'âge de 68 ans. La Commission

judiciaire du Parlement doit proposer des candidats en respectant la représentation des forces politiques, l'égalité des sexes et un équilibre linguistique.

L'argument principal des initiants est que le système que nous connaissons aujourd'hui restreint l'indépendance des juges. Les personnes non affiliées à un parti n'auraient aucune chance d'être élues. Pour être nommés juge fédéral, il faudrait prêter une allégeance indéfectible à un parti politique.

Sans aucun doute, l'initiative manque sa cible.

Tout d'abord, l'Assemblée fédérale pourrait révoquer un juge qu'il n'aurait pas désigné, ce qui serait inédit. La supposée pression exercée sur les juges fédéraux par le Parlement serait ainsi renforcée ou, à tout le moins demeurerait.

Ensuite, tout citoyen ne pourrait pas devenir juge fédéral, vu qu'une commission sélectionnera les candidats potentiels, biaisant ainsi le système voulu au départ par les initiants. Quelques personnes, nommées par le Conseil fédéral pour un mandat de 12 ans, décideront en réalité qui pourra être juge fédéral, alors qu'actuellement cette prérogative appartient à nos élus (qui nous représentent).

Enfin, il n'y a aucun indice concret que les juges fédéraux ne seraient pas indépendants. Le fait qu'ils soient nommés par le Parlement et qu'ils soient membres d'un parti politique permet en fait que toutes les sensibilités de la population soient représentées au sein de la justice fédérale. Les magistrats bénéficient ainsi d'une légitimité démocratique forte, ce qui a pour conséquence une bonne adhésion du justiciable aux décisions rendues.

La Parti socialiste du Valais romand recommande donc de refuser l'initiative populaire « Désignation des juges fédéraux par tirage au sort (initiative sur la justice) », tout en reconnaissant que le système actuel pourrait être amélioré.

Julien Délèze



Assemblée générale des JSVR

Les JSVR se mobilisent en nombre à Martigny-Combe pour leur Assemblée Générale du 9 octobre 2021.

Réunis en Assemblée Générale à Martigny Combe, les JSVR ont eu l'honneur d'être accueillis par le Conseiller Communal JS/PS Nathan Tornay.

Les JSVR se sont prononcés ensuite sur les votations fédérales et cantonale du 28 novembre prochain.

Le parti dit un **GRAND OUI (l'unanimité) à l'initiative « Pour des soins infirmiers forts »**. Selon Sadya Jordan, infirmière et membre des JSVR « Cette initiative est plus que nécessaire au vu de la pénurie croissante d'infirmiers et infirmières ! ».

À l'unanimité toujours, les JSVR se prononcent **en faveur de la loi Covid**.

L'initiative dite **« Pour la justice » est refusée** par la majorité des membres présents.

Relativement à la votation cantonale **« Pour un canton du Valais sans grand prédateur »**, les Jeunesses Socialistes du Valais romand proposent de **voter non**.

Les JSVR saluent la présence du Conseiller National socialiste Emmanuel Amoos, qui les remercie pour leur engagement sans faille dans la campagne pour l'initiative 99% et leur présence indispensable sur le terrain.



Joséphine Borgeaud
Co-présidente
des JSVR :
079 826 92 73



Adrien Pinho
Co-président
des JSVR :
079 855 40 78



Votations fédérales du 28 novembre 2021

Le Parti socialiste du Valais romand (PSVR) a arrêté ses recommandations de vote sur les 3 objets fédéraux et l'objet cantonal soumis en votations le 28 novembre prochain.



Parti socialiste
du Valais romand

OUI à l'Initiative populaire du 7 novembre 2017

« Pour des soins infirmiers forts
(initiative sur les soins infirmiers) »

La crise que nous traversons depuis des mois a mis en évidence l'importance systémique du travail du personnel de soin. Au front depuis le début de la pandémie dans des conditions de travail difficiles, il est grand temps de donner au personnel de soin plus de temps, plus d'argent, et plus de reconnaissance.



NON à l'Initiative populaire du 26 août 2019

« Désignation des juges fédéraux par tirage
au sort (initiative sur la justice) »

Les juges fédéraux/ales doivent être suffisamment légitimés démocratiquement pour que les justiciables et la population acceptent leurs décisions. Le Parlement, en tant qu'autorité de nomination, est fondamentalement compétent en la matière. A contrario, un tirage au sort tel que proposé par l'initiative constituerait une décision aléatoire. Cela ne rendrait pas justice à l'importance des fonctions des juges et ne serait pas non plus compris par la population.

OUI à la Modification du 19 mars 2021 de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (Loi COVID-19) (Cas de rigueur, assurance- chômage, accueil extra-familial pour enfants, acteurs culturels, manifestations)

La loi COVID-19 ne légifère pas uniquement dans le domaine sanitaire, mais propose des instruments concrets dans différents domaines que sont les assurances sociales, la culture, le sport, l'économie. Cette loi est donc un outil fondamental pour atténuer les conséquences sociales et économiques de la crise sanitaire. C'est pourquoi il est essentiel que la loi COVID-19 soit acceptée afin que les mesures et les aides mises en place jusqu'à présent puissent déployer leurs effets.

NON à l'Initiative

« Pour un canton du Valais sans grands
prédateurs »

Le texte soumis sur le plan cantonal n'apporterait aucune solution concrète pour le monde de l'agriculture en Valais. Avant tout symbolique, ce texte ne pourrait pas être appliqué et vise notamment des espèces qui ne posent actuellement aucun problème.

Contacts: **Clément Borgeaud** - 079 937 51 34
président du PSVR

10

En Valais,
on dénombre environ 10 lynx.

Au vu des chiffres des autres
régions alpines, le Valais devrait en
abriter entre 35 et 53 !

L'initiative « pour un Valais sans
grands prédateurs »
vise également cet animal !



La Constituante en 1^{re} lecture, prudente...

Les travaux de la constituante avancent, la première lecture a commencé cet automne.

D'une part la lecture de détail de la commission 1 : principes généraux, préambule et relations Églises-État, d'autre part une partie de la commission 2 : droits fondamentaux. Cette dernière, pour rappel, avait vu son entrée en matière rejetée par le plénum lors de la lecture de principes et remplacée par une version prête à l'emploi rédigée par le groupe VLR.

Commission 1

Concernant le nœud du débat publique, malheureusement mais sans surprise, le préambule demeure dans sa version proposée par la majorité de la commission : « au nom de Dieu tout puissant » suivi d'une partie narrative.



Dans le chapitre sur les buts de l'État, la proposition d'ajout de la neutralité carbone comme visée de l'état est balayée. Cette notion semble en effet, pour l'assemblée, trop inatteignable, trop extrême voir pour certains inutile. Or, elle semblait et semble encore pour notre groupe, nécessaire car posant un but clair à l'État de prise de position en matière climatique mais aussi une urgence d'action et de mesures concrètes. En revanche, ce chapitre mentionnera quand même le développement durable, ce qui est déjà une avancée.

Pour le financement de l'Église, la proposition pour que les frais de cultes soient prélevés sur base volontaire, comme un impôt séparé et transparent, a été refusée. Ce principe voulait que l'État finance les prestations de l'Église à la population



mais pour le reste, que l'impôt volontaire soit mis en place sans financement supplémentaire de l'État et des Communes. Pour l'opposition, l'argument de l'indivisibilité de l'impôt prédominait, en plus de la volonté de conserver le financement de l'État qui pour elle est nécessaire car « l'Église a un rôle et une utilité forte dans le canton ».

Sur une note plus réjouissante, la langue des signes a été introduite dans le chapitre des langues. L'État et les Communes devraient alors la soutenir et donner de l'accessibilité aux personnes nécessitant ce biais de communication.

Commission 2

L'interdiction des discriminations est conservée dans sa version originale, mentionnant une liste particulière de discrimination. La commission pense en effet que cette liste permet de montrer aux personnes victimes de ces discriminations un soutien particulier et une volonté du Canton de n'exclure personne et de ne pas tolérer la haine.

Le droit à la vie a lui aussi été conservé avec la mention de fin de vie dignement choisie, garantissant l'accès notamment au suicide assisté ou le soutien des soins palliatifs par exemple.

Finalement le Droit à l'enfant comporte désormais le droit de l'enfant d'être entendu dès son plus jeune âge et non seulement sur la base de sa capacité de discernement comme le désirait l'opposition.

À voir maintenant la suite de cette première lecture avec des points de tensions, mais pourtant centraux pour dessiner le futur du canton. On peut mentionner par exemple, le droit de vote des étranger-ère-s, plusieurs articles dans plusieurs rapports concernant l'égalité femmes-hommes autant en politique que dans la vie publique. Toutes les questions environnementales restent encore à discuter aussi.

Rien n'est joué, reste encore des débats en commission et la seconde lecture pour espérer encore défendre et négocier plusieurs sujets fondamentaux.

Nous avons besoin de vous!

Fidèles lectrices et lecteurs,

Mon propos cette semaine est très concret et je n'irai pas par quatre chemins : le syndicat des services publics a besoin de vous.

A l'échelle nationale, le SSP, créé en 1905 et fort de plus de 35'000 membres, est un syndicat important, actif dans tous les secteurs publics et parapublics. Aux avant-postes de bien des combats, le SSP se distingue notamment dans le secteur de la santé, où il est signataire de nombreuses conventions de travail (domaine hospitalier, EMS, CMS), mais pas que: ses activités s'étendent également dans les secteurs du travail social, de l'accueil des enfants, de l'énergie, des administrations communales et cantonales, de l'enseignement, des questions liées aux femmes, à la migration et aux retraites. Il est également souvent l'initiateur et dans tous les cas un incontournable acteur de récents mouvements tels que la Grève féministe, les mobilisations pour le climat et contre le relèvement de l'âge de la retraite pour les femmes.

En Valais, le secrétariat est de taille modeste, certes, mais il est vaillant. Un peu comme Kirikou* ! Les défis sont nombreux, notamment dans le domaine de la santé (OCT de l'Hôpital du Valais et révision du système salarial, émergence des entreprises de soins à domicile privés, absence



de CCT pour les EMS, les CMS) mais également dans le secteur social (volonté de signer une CCT regroupant toutes les institutions), dans

les structures d'accueil de l'enfance (pas de CCT à l'heure actuelle) ou pour mieux représenter les salarié-e-s de la fonction publique, les enseignant-e-s, les employé-e-s communaux.



Pour progresser dans sa représentation des collectivités de travailleuses et travailleurs, pour développer ses secteurs, pour définir ses objectifs stratégiques, les SSP Valais a besoin d'étoffer son comité. WE NEED YOU!

Si l'idée de contribuer au développement d'un syndicat combatif vous motive, si vous vous intéressez aux conditions de travail de votre secteur d'activité: engagez-vous en rejoignant le SSP et son comité (environ 4 séances de comité par an).

La soussignée se tient à votre disposition pour répondre à vos questions. La maxime « l'union fait la force » est plus que jamais d'actualité.

Natalie D'Aoust-Ribordy,
secrétaire syndicale SSP



MANIFESTATION À BERNE
le 30 octobre prochain !

[https://ssp-vpod.ch/
campagnes/santeenlutte/](https://ssp-vpod.ch/campagnes/santeenlutte/)

* Kirikou est un personnage de fiction créé par l'animateur français Michel Ocelot dans le long métrage d'animation « Kirikou et la Sorcière » (1998)



Conjuguer vie familiale et vie professionnelle en 2021, un éternel parcours du combattant!

Avec l'arrivée de mes enfants en novembre 2020, nous avons dû adapter notre façon de vivre, et surtout décider de quelle manière nous voulions fonctionner en tant que parents. Nos valeurs et nos envies communes nous ont poussés à choisir de travailler tous les deux à temps partiels.

Nous avons également pris la décision de déménager afin de nous permettre de tout concilier en même temps (famille, travail, loisirs et politique). C'est là que le stress est monté, car le petit coin de paradis que nous avons trouvé pour enfin poser nos valises ne nous permettait pas d'avoir une solution de garde en crèche comme nous le souhaitions, ni auprès d'une accueillante en milieu familial. Finalement, armés d'une motivation sans failles nous avons, grâce à la magie d'internet, trouvé une solution qui convient à tout le monde mais à quel prix? *Celui de beaucoup de stress et d'angoisses qui pourraient être largement évités si nous avions une politique familiale visionnaire dans notre Canton.*



et l'offre n'est clairement pas suffisante. Comment expliquer qu'il arrive que pour un bassin de population de 8000 habitants, il y ait uniquement 5 places d'accueil institutionnel pour les 3-18 mois, par exemple? Car si ce n'est pas une généralité, c'est une réalité dans certains lieux de notre Canton!

Comment expliquer que la loi soit si claire mais qu'elle ne soit pas appliquée ni même contrôlée?

Comment expliquer que la loi soit si claire mais qu'elle ne soit pas appliquée ni même contrôlée? *Une question de volonté politique, de financement, de manque de vision à long terme? J'ai creusé la question...et la réponse reçue est que la société a évolué plus vite que les politiques communales en faveur de l'accueil extrafamilial, et que les communes essaient de faire au mieux avec les contraintes du Canton... Oui d'accord, mais non!*

Notre parti se doit d'être le parti de la famille moderne, nous devons défendre à tous les échelons une vraie politique familiale pour qu'en 2021 on ne se retrouve plus avec des femmes (ou parfois des hommes) qui doivent arrêter de travailler car ils n'ont pas de solutions de garde pour leurs enfants. Nous devons être acteurs d'un plan d'action clair visant à favoriser l'augmentation des places en crèche de manière générale et à améliorer les conditions d'accueil ainsi que de travail dans ce domaine. Pourquoi ne pas mettre en place un outil de planification afin que les communes puissent évaluer les ressources et les besoins à moyen terme? Simplifier les démarches lors de l'ouverture de structure d'accueil? Débloquer des soutiens financiers pour les communes?

Je ferai mon maximum pour qu'au parlement ces questions et bien d'autres soient abordées et qu'enfin les familles ne doivent plus passer par un parcours du combattant pour vivre leur vie comme elles l'ont décidé.

Selon la dernière étude sur la situation des familles en Valais, le modèle le plus répandu au sein des familles valaisannes en termes de répartition de l'activité lucrative est celui où les deux parents travaillent (74% des familles). Ce chiffre démontre que les familles en Valais ont donc besoin de conditions favorables pour concilier la vie de famille et la vie professionnelle, comprenant notamment une offre d'accueil extrafamilial de qualité. *En Valais, le droit à une place d'accueil institutionnel est inscrit depuis 2001, et ce dès la naissance jusqu'à la fin de la scolarité primaire, dans la Loi en faveur de la jeunesse (LJe).* Les communes ont ainsi la responsabilité de fournir une solution d'accueil extrafamilial aux parents qui en expriment le besoin. Malheureusement, ce n'est pas le cas de toutes! Bon nombre de communes n'ont pas assez de places

Initiative sur la justice? Moins de transparence, moins de démocratie

L'initiative sur la justice sera votée par le peuple le 28 novembre prochain. Elle traite de la nomination des juges fédéraux qui, dans le système actuel, sont élus par le Parlement, chaque 6 ans, sur proposition de la Commission judiciaire de celui-ci.

Dans le système en vigueur, les juges doivent avoir une affiliation politique pour être élus. La Commission parlementaire judiciaire choisit des candidats en fonction de leurs compétences ainsi que de leur parti politique, de manière à assurer une représentation proportionnelle des partis parmi les juges fédéraux.

Cette initiative considère que ce système est incompatible avec une stricte séparation des pouvoirs. Elle demande qu'on remplace ce système par un tirage au sort des juges parmi un panel de personnes choisi par une commission spécialisée indépendante nommée par le Conseil Fédéral.

Une fois en fonction, les mandats des juges ne pourraient plus être révoqués – sauf cas exceptionnels – et ceux-ci pourraient rester en fonction jusqu'à 5 ans après l'âge de la retraite au maximum.

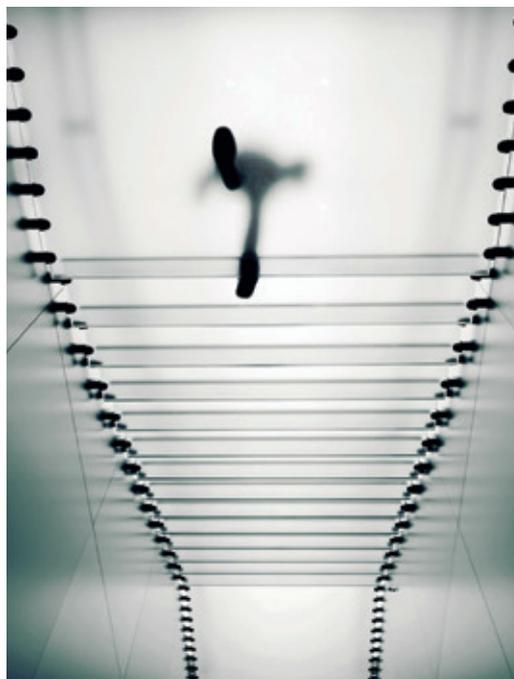
En théorie, cette initiative qui souhaite une stricte séparation des pouvoirs entre le législatif et le judiciaire à ce niveau est tentante. Pourtant, en pratique, elle fait abstraction d'un élément fondamental de compréhension de notre système: son aspect politique. Chaque juge, dans l'interprétation de la loi qui est, par définition, générale et abstraite, possède des biais cognitifs qui peuvent l'influencer, indépendamment de sa volonté et de sa capacité à rechercher la vérité matérielle. Un jugement n'est pas constitutif de la vérité universelle, mais plutôt d'une vérité, qui elle, est issue de l'intime conviction du juge. Celle-ci, en pratique, peut être influencée par une multitude de facteurs, dont fait partie sa sensibilité politique. Le fait d'appartenir de manière officielle ou non à un parti politique n'y change rien, un juge, comme toute personne humaine a des opinions qui influencent sa manière de percevoir le monde.

Par ailleurs, un groupe d'experts « indépendants » nommé par le Conseil Fédéral choisissant les juges est moins démocratique que le système actuellement en vigueur, dans la mesure où les Parlementaires désignant les juges de Mon-Repos sont élus eux, directement par le peuple, ce qui ne serait pas le cas de cette commission qui serait elle, nommée par le Conseil Fédéral.

De plus, cette commission ne serait pas moins neutre dans ses choix que le Parlement, puisque ses membres seraient choisis par le CF, un organe hautement politique, prenant ses décisions de manière collégiale et non transparente, composé à majorité de représentants des partis de droite.

Enfin, il reste à signaler que ce texte d'initiative ainsi que le financement de la récolte de signatures et de la campagne sont le fruit d'un seul protagoniste: Adrian Gasser, chef d'entreprise et membre du club des 300 personnes les plus riches de Suisse.

Les personnes chargées de la récolte et de la campagne sur le terrain étaient payées pour ce faire. En définitive, il s'agit d'une initiative récoltée, non pas grâce à une force militante convaincue et convaincante, mais au moyen d'une fortune privée conséquente.



Pour toutes ces raisons, cette initiative, bien que soulevant des questions légitimes en théorie, me paraît, telle qu'elle est conçue, inadaptée à répondre auxdits questionnements.

Elodie Wehrli



JAA CH-1950 Sion 1



2 novembre - 18 h 30
Comité directeur

13 novembre - 9 h 00
Matinée de formation
des élu-e-s du PSVR

13 novembre - 14 h 00
Congrès ordinaire
du PSVR

7 décembre - 18 h 30
Comité directeur



Oui

A renvoyer à

Le Peuple.VS
Rue de Conthey 2
1950 Sion

**Je m'abonne
au Peuple.VS**

Abonnement annuel : Fr. 95.-

Abonnement de soutien : Fr. 120.-

Abonnement membres JSVr : Fr. 50.-

ou directement sur le site:
www.lepeuplevs.ch

Nom / Prénom

Adresse

NP / Localité

Téléphone / Mobile

Courriel



Le vengeur masqué



Il arrive parfois qu'on pense que quelque chose soit permis et ce n'est pas le cas.

Tout comme il peut arriver que l'on soit convaincu qu'une autre chose soit interdite, et pourtant on se trompe.

On classe le bruit en deux catégories, les admissibles et les excessifs. Au-delà de ce qui est permis ou non, il y a le bon sens.

Une tondeuse à gazon un dimanche, c'est considéré comme un bruit excessif et dès lors pas autorisé. On me murmure que dans un immeuble, il est également considéré comme bruit excessif le fait de se couler un bain pendant les heures nocturnes.

Au même titre qu'on ne doit pas faire le ménage à ces mêmes heures nocturnes... Ah ben c'est ennuyeux, dommage pour le bain de minuit à deux 😊, pour l'aspirateur, ça peut bien attendre... Mais où se trouve donc le bon sens quand quelques dingos de la gâchette nous cassent les oreilles à tirer sur des cibles tous les dimanches matin sans que personne ne trouve rien à redire contre ce bruit répétitif, excessif, et inutile de surcroît????

Mensuel 10^e année

Site internet : www.lepeuplevs.ch

Rédaction : Barbara Lanthemann
PSVr
Rue de Conthey 2
1950 Sion
redaction@lepeuplevs.ch

Abonnement : annuel CHF 95.-
de soutien CHF 120.-
membres JSVr CHF 50.-

Tarifs de publicité : CHF 200.- (1/8 page)
CHF 400.- (1/4 page)
CHF 800.- (1/2 page)
CHF 1600.- (page complète)

Administration et publicité : Le Peuple.VS
Rue de Conthey 2
1950 Sion
079 443 76 41
abonnement@lepeuplevs.ch
publicite@lepeuplevs.ch

Impressum